



Règlement d'ordre intérieur - saison 2022-2023

Il est évident qu'il vaut mieux « prévenir que guérir » les problèmes qui surgissent inévitablement dans la gestion quotidienne d'un club sportif.

C'est pourquoi des communications claires sont indispensables pour garantir le bon fonctionnement de la saison au sein de la formation des jeunes.

En cas d'accident ou en période de doute, ce document servira de point de repère.

Ce règlement doit être connu de tout le monde et sera distribué aux joueurs/joueuses, aux délégués et aux coachs dès la reprise des entraînements.

Il s'agit d'un **CONTRAT MORAL** et formel important par le biais duquel **TOUS** s'engagent à respecter les directives du club.

Les codes de conduite ou règlements se rapportent :

- 1) **Pour les joueurs/joueuses** : à l'attitude, la mentalité, l'hygiène, l'alimentation, le fair-play, la ponctualité, la discipline, le mode de vie, les accords, la tenue vestimentaire, le transport, la gestion du matériel, le comportement vis-à-vis de l'arbitre et de l'adversaire, les suspensions, ...
- 2) **Pour les spectateurs** : au comportement sportif, l'attitude positive, la critique, la collaboration aux activités du club, le coaching, les encouragements, la critique envers l'arbitre, la ponctualité, ...

PONCTUALITÉ

- Être présent au plus tard 15 minutes avant le début de l'entraînement.
- Lors des matchs à domicile, être présent à l'heure indiquée sur la convocation ou donnée par le coach ou le délégué.
- Lors des matchs à l'extérieur, se réunir à l'heure indiquée au lieu de rendez-vous ou directement à la salle de l'équipe adverse à l'heure indiquée sur la convocation.
- **RÉPONSE OBLIGATOIRE AUX CONVOCATIONS DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET GRAND MAXIMUM DEUX JOURS AVANT LE JOUR DE MATCH.**
- Le jour du match ou d'un tournoi, ne pas oublier la carte d'identité sans quoi vous ne pourrez pas y participer.

ATTITUDE

- Durant les entraînements et les matchs seul le coach est habilité à prendre des décisions pour l'équipe.
- Être corrects et faire preuve d'éducation.
- Traitez les coéquipiers, les adversaires, les coaches et les délégués toujours avec le même respect.
- On avertit de sa présence au coach et au délégué.
- On serre la main de l'arbitre et des joueurs adverses après le match, aussi en cas de défaite.
- Dans chaque équipe, il faut instaurer une bonne ambiance de groupe. Les propos négatifs ne seront pas tolérés. Les conflits peuvent être réglés à tout moment avec les personnes concernées.

HYGIÈNE

- Une douche est conseillée après chaque match. Pour éviter les mycoses, les verrues ou les blessures, l'utilisation de sandales de douche est acceptée.

TENUE VESTIMENTAIRE ET MATÉRIEL

- Les protège-tibias sont obligatoires car des coups souvent involontaires surgissent et de nombreuses blessures seront évitées.
C'est au joueur/joueuse qu'il incombe de s'en procurer.
- Veillez à porter des chaussures adaptées au football en salle.
- Aucun bijou ne peut être porté durant le match ou l'entraînement (montre, collier, ...).
- Pour les entraînements, chaque joueur/joueuse devra être en possession de sa boisson. Mais pour les matchs, une gourde personnelle leur sera distribuée.

INFRASTRUCTURES

- Les vestiaires ne sont utilisés que pour se changer et se laver. Il est interdit d'y jouer au ballon, de donner des coups de pieds dans les portes, de détériorer les douches ou les plafonds.
Les frais de remise en état pourront, le cas échéant, être réclamés au joueur responsable d'actes de malveillance.
- Le joueur/joueuse sortant des douches en dernier lieu ferme l'eau.
- L'accès au vestiaire sera interdit à toute personne étrangère au club.
- Le club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.
- Avant de quitter le vestiaire, mettre à la poubelle les déchets personnels.
- Le matériel et les infrastructures sont toujours traités avec respect à domicile comme à l'extérieur.
- Prendre soin de laisser un terrain « propre » après l'entraînement (pas de bandages, bouteilles, canettes, ...)
- Ne pas se pendre aux filets et sur les buts.

ADMINISTRATION

- Les modifications d'adresse, de numéro de téléphone et autres changements administratifs seront communiquées le plus vite possible au délégué.
- Être en ordre de cotisation avant le 1er septembre de la saison en cours.
- Être en ordre d'affiliation.
- Rendre la fiche signalétique correctement complétée et signée.
- Prendre connaissance et signer le présent règlement d'ordre intérieur.
- La cotisation ne sera aucunement remboursée sauf sur présentation d'un certificat médical d'incapacité de plus de 3 mois.